

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENT 1667-116-2023

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 27 juin 2023, le conseil a adopté le *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008*.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré une lettre de conformité en date du 7 août 2023 pour ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Donné à Beloeil, ce 9 août 2023.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier adjoint

Consulter le règlement 1667-116-2023

Télécharger l'avis public

